



1105356901

DATE DEPOT :	2011-06-06
NUMERO DE DEPOT :	2011R053957
N° GESTION :	2000B10148
N° SIREN :	431476001
DENOMINATION :	A2 CONSULTING
ADRESSE :	14 r d Ouessant 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2011/04/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

PS 18/04/11 CH.

A2 CONSULTING

SA au capital de 60.000 €

Siège social :

14 rue d'Ouessant

75015 PARIS

431 476 001 RCS PARIS

00810148

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

- 6 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix-huit Avril à dix-huit heures,

au siège social de la Société, à Paris 15^{ème}, 14 rue d'Ouessant,

les actionnaires de la Société A2 CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

N DE DEPOT R 5397

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 29 Mars 2011.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom que, le cas échéant, en qualité de mandataire.

Monsieur Jacques SCHRAMM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Pascal LEFEVRE et Monsieur Hervé FRATTA, les 2 membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Patrick GEORGELIN assume les fonctions de secrétaire de séance.

La Société MAZARS, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre Recommandée avec accusé de réception en date du 29 Mars 2011, est absente et excusée.

Mademoiselle Amandine AURAND, représentante du Comité d'entreprise, assiste à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'accusé de réception.
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque représentant du Comité d'entreprise.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

A. G. R. JS HF

- Le Président dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :
 - Le rapport du Conseil d'administration ;
 - Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise qui, à la suite de cette communication, n'ont présenté aucune observation

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui figurent à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société MAZARS et de Monsieur Philippe CASTAGNAC, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée Générale nomme en remplacement, pour la durée du mandat de ces derniers restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2012 :

- La société REXCO CONSEILS,
SA au capital de 300.000 €,
dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92100), 4 rue de la Pyramide (491 267 241 RCS Nanterre),
aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Madame Pascale JAUSSAUD,
de nationalité française, née le 26 septembre 1976 à Paris 15^{ème},
demeurant à Boulogne-Billancourt (92100), 4 rue de la Pyramide,
aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Olivier JAUSSAUD, pour le compte de la société REXCO CONSEILS et Madame Pascale JAUSSAUD ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient ce mandat.

Signature 2 *Signature* *Signature*
112

Seconde résolution

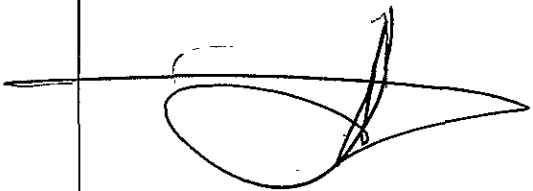
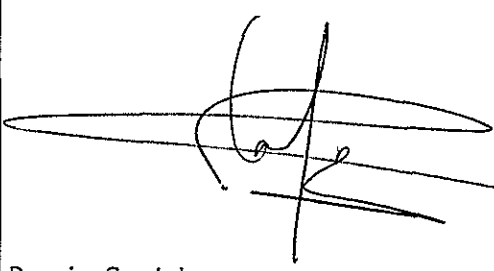
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

o O o O o

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

	
Président, Jacques SCHRAMM	Secrétaire Patrick GEORGELIN
	
Premier Scrutateur Pascal LEFEVRE	Second Scrutateur Hervé FRATTA